

DELIBERATION N° 82/117 : DISTRIBUTION DE PRODUITS LAITIERS AUX ELEVES DES ETABLISSEMENTS PREELEMENTAIRES

Monsieur NEIGE, chargé des Affaires Scolaires, informe l'Assemblée qu'il conviendrait de renouveler la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune de LUDRES, pour l'année scolaire 1982-1983.

Il rappelle que cette expérience, menée depuis le 2ème trimestre scolaire 1980-1981, est très profitable aux enfants et leur évite la fatigue de fin de matinée.

Il précise que 34 514 rations de lait ont été livrées dans les 3 écoles maternelles de LUDRES, soit une somme totale de 29 005 F 34 T.T.C. facturée à la Commune.

Cette année, la subvention accordée par le FORMA est de 0 F 80 (0 F 70 par dose pour l'année scolaire 1981-1982) pour toute distribution de lait entier nature liquide en emballage de 20 cl aux enfants des classes maternelles et pendant les jours de classe. Le lait U.H.T. en emballage individuel de 20 cl nous est facturé depuis le 1er Août 1982 à 0 F 86 H.T., soit 0 F 97 T.T.C. l'unité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide de reconduire l'inscription relative à la distribution de produits laitiers dans les écoles maternelles de LUDRES, acceptée par le FORMA pour l'année scolaire 1982-1983,
- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 602 du budget primitif 1983.